

4.8 Modèles de participation

4. 8.1 La femme dans les organismes de décision

La sous-représentation des femmes dans les organismes de décision continue d'être une réalité et atténue les dispositions de diverses organisations internationales et régionales.

Selon le Résumé des Dispositions Nationales sur l'Application de la Plateforme d'Action de Dakar et le Programme d'Action de Pékin, l'Égypte, l'Éthiopie, le Rwanda, la Gambie, le Lesotho, le Liberia et l'Ouganda ont inscrit dans leurs Constitutions le droit d'égal participation des femmes et des hommes dans les organismes de décision, et ils appliquent les politiques et plans qui encouragent la participation des femmes dans les organismes de décision.

Peu de pays africains atteignent le pourcentage de 30% fixé par les Nations Unies pour la présence des femmes dans les organismes de décision.

Le taux moyen de femmes dans les Parlements nationaux était de 18,3% en septembre 2008, égal à la moyenne mondiale (2). Le pourcentage de femmes au Parlement est supérieur à 30% au Rwanda (55% aux élections de septembre 2008), au Mozambique (34,8%), en République d'Afrique du Sud (33,0% dans la Chambre Basse et 40,7% au Sénat).

L'Égypte, avec un taux de 1,8% dans la Chambre Basse et 6,8% au Sénat, et Santo Tomé et Príncipe avec 1,8% de femmes parlementaires, occupaient la 130ème position mondial en septembre 2008. Le Cap Vert occupait la 65ème position avec 18,1% de femmes parlementaires.(Site web de la UIP, www.ipu.org)

On observe que les proportions les plus élevées de femmes parlementaires s'enregistrent dans les pays qui appliquent des mesures de discrimination positive.

Les femmes qui atteignent des postes de Chef d'Etat, de Première Ministre ou de Présidente de l'Assemblée Nationale sont encore une exception.

Au Liberia, Madame Ellen Johnson-Sirleaf fut élue Chef d'Etat en 2005 et au Mozambique, Madame Luisa Diogo exerce la fonction de Première Ministre. En Gambie, une femme exerce la fonction de Vice-présidente.

En Septembre 2008, les femmes exerçaient la fonction de Présidente de l'Assemblée Nationale en Afrique du Sud et au Lesotho, et de Présidente du Sénat au Swaziland et au Zimbabwe.

La participation des femmes aux postes ministériels variait en 2005 entre 41,4% en République d'Afrique du Sud et 37,5% en Guinée Bissau et 35,7% au Rwanda. La Guinée Equatoriale, avec un pourcentage de 4,5% correspondant à une femme dans un gouvernement de 22 membres à cette date, est le pays africain avec le pourcentage le plus bas de femmes au gouvernement.

Au Cap Vert, depuis l'instauration du régime démocratique, c'est en 1991 que les femmes commencèrent à occuper des postes gouvernementaux. Actuellement, dans une équipe gouvernementale de 22 membres, y compris le Premier Ministre, 8 des 15 départements ministériels sont dirigés par des femmes.

Au Sénégal, le nombre de femmes occupant des postes gouvernementaux passa de deux, durant la Présidence de Senghor (premier président de la République) à seize au long des vingt ans de la présidence de Abdou Diouf. Durant les sept ans de la présidence de Abdoulaye Wade, les femmes occupaient déjà des postes gouvernementaux, y compris la dirigeante suprême du Gouvernement de 2001 à 2002, Madame Madior Boye.

Au Mozambique, le pourcentage de femmes au parlement passa de 28% en 1997 à 37% en 2007, surpassant le pourcentage fixé dans la Déclaration de Genre de la SADC, qui était de 30% avant l'année 2005. Au Gouvernement, le pourcentage de femmes est de 24%, six ministres dans un gouvernement de 25 membres, quatre vice-ministres sur un total de dix-sept.

L'Union Africaine a adopté le principe de la parité dans ses institutions. Le nombre d'hommes et femmes Commissaires est égal.

Dans de nombreux Etats les femmes n'exercent plus de fonctions ministérielles, seulement dans les domaines sociaux, bien qu'elles assument des charges dans les secteurs gouvernementaux traditionnellement associés aux hommes.

4.8..2 Modèles de participation

Les femmes participent principalement aux organisations de la société civile, en particulier les organisations pour la promotion de la femme. A l'exception des organisations féminines dirigées par des femmes, le nombre de femmes dans les organismes de direction est réduit dans les autres organisations de la société civile.

Le rôle des organisations non-gouvernementales est très important pour la création de meilleures conditions de vie pour les femmes et les enfants. Les organisations féminines sont actives dans les campagnes contre la violence domestique et la mutilation génitale féminine, et jouent un rôle important dans le processus de résolution des conflits.

Dans les partis politiques, les femmes sont généralement militantes de base. Le nombre de femmes dans les partis politiques est encore réduit en ce qui concerne l'égalité avec les hommes pour bénéficier des conditions requises pour développer un modèle de participation qui promeut l'égalité de genre. Peu de femmes atteignent les centres de décision des partis.

Entre-temps, au sommet des campagnes électorales, les partis politiques recourent aux femmes pour la réalisation d'actions de sensibilisation de la

population, la mobilisation des électeurs pour les rassemblements, la réalisation de meetings, la confection de drapeaux et de pancartes.

Certains partis politiques fixent dans leurs Statuts un quota pour la participation féminine dans les organismes de décisions qui quelquefois ne sont pas respectés, sans que les femmes n'exigent le respect des Statuts.

Le système de quotas dans les listes électorales, et d'autres mesures de discrimination positive dans certains Etats a augmenté le nombre de femmes dans les organismes électoraux.

Les femmes africaines ont conscience du fait que le pouvoir ne se donne pas, il se conquiert. L'adoption d'un système de quotas est toujours vue favorablement par les femmes.

De nombreuses femmes atteignent les organismes de décision après avoir participé activement dans des organisations non gouvernementales. Certaines autres sont entrées en politique après s'être distinguées professionnellement.

Conceição Osório, dans l'article Femme, Pouvoir et Démocratie, publié dans le volume n° 9 de "Outras Vozes" (Autres Voix), distingue au sein de l'exercice du pouvoir parlementaire, les "femmes adoptées", les "femmes adaptées" et les "femmes différentes". Selon cette auteure, les "femmes adoptées sont celles qui absorbent le modèle d'intervention masculine et reproduisent les mécanismes de domination masculine", alors que les "femmes adaptées acceptent et considèrent comme naturel un statut et une position inégales" et les "femmes différentes sont celles qui revendiquent le droit à l'égalité et à la différence".

Nous trouvons dans les Etats africains les trois modèles de participation, mais en Afrique, tout comme dans les autres continents, il faut que les femmes atteignent les organismes de décision pour leur compétence et mérite propres, et que dans l'exercice du pouvoir, elles aient toujours à l'esprit l'égalité de genre, et qu'elles s'engagent à créer une vie digne pour tous et toutes. Au fond, ce sont les "femmes différentes" qui sont le plus susceptibles de réaliser une contribution dans tous les domaines sociaux, politiques, économiques et culturels pour l'égalité et l'équité de genre dans une société équilibrée.

L'éducation/formation pour faciliter l'accès des femmes aux postes de travail dans le secteur formel, ou pour permettre aux femmes de créer leurs propres entreprises crée des conditions favorables pour que les femmes commencent à questionner leur absence dans les organismes de décision, et qu'elles cessent d'avoir peur de participer.